

REGLEMENT INTERIEUR du MEMORIAL PAVILLA 2024

Article 1 : ORGANISATEUR ET PARTICIPANTS	<p>La Ligue d'Échecs de Martinique organise le lundi 11 novembre 2024, le Mémorial Pavilla constitué de deux tournois par catégorie d'âge, à la Ferme An Griyav'La au Robert.</p> <p>Cette compétition est ouverte à tout joueur possédant une licence A ou B.</p> <p>Le tournoi JEUNE est réservé aux catégories Petit-Poussin (U8), Poussin (U10), Pupille (U12) et Benjamin (U14).</p> <p>Le tournoi SENIOR est réservé aux catégories Minime et plus. Les joueurs des catégories inférieures peuvent y prendre part s'ils le désirent.</p> <p>La licence A ou B pourra être prise sur place le jour du tournoi à condition de répondre au questionnaire de santé et signer l'attestation d' « absence de contre-indication à la pratique des Echecs en compétition ».</p>
Article 2 : REGLES ET APPARIEMENTS	<p>Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. actuellement en vigueur.</p> <p>Les appariements se font au système suisse (Programme PAPI).</p> <p>Seront appariées à la première ronde les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et qui auront réglé leur droit d'inscription.</p> <p>L'Article A.5 de l'<i>annexe A : Echecs Rapides</i>, s'applique pour l'intégralité de la manifestation.</p>
Article 3 : CADENCE	<p>Le tournoi se déroule en 7 rondes à la cadence de 2x 15'+5'' par coup.</p>
Article 4 : HORAIRES	<p>8h – 8h45 : pointage des joueurs</p> <p>9h : début des rondes</p> <p>Ronde 1- 9h ; Ronde 2-9h50 ; Ronde 3 -10h40 ; Ronde 4-11h30</p> <p>12h30 – 14h : pause déjeuner</p> <p>Ronde 5- 14h ; Ronde 6-14h50 ; Ronde 7 -15h40</p> <p>16h45 : remise des prix</p>
Article 5 : DROIT D'INSCRIPTION ET REPARTITION DES PRIX	<p>Les droits d'inscription sont de 15 € pour les Jeunes et 20 € pour les Seniors. Ce tarif est majoré après le 09/11/2024 (20€/25€).</p> <p>Pour le tournoi SENIOR les prix du classement général sont partagés. La liste des prix figure en annexe et sera affichée avant la moitié du tournoi. Prix par catégories : à la place (non partagés, cumulables avec le classement général)</p>
Article 6 : CLASSEMENT	<p>Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).</p> <p>Départage des ex aequo : le 1^{er} départage est le Buchholz tronqué, le 2^{ème} départage est le Buchholz, le 3^{ème} départage est la performance.</p>
Article 7 : FORFAITS	<p>Le forfait est déclaré après 10 minutes de retard, à la suite de l'annonce faite par l'arbitre du début de la ronde en cours.</p>
Article 8 : CONDITIONS PARTICULIERES	<p>Les analyses sont interdites dans la salle du tournoi. Il est interdit de fumer dans la salle.</p> <p>Il est rappelé que les téléphones portables doivent impérativement être éteints et non visibles sur la table de jeu. Tout son émis : sonnerie, alarme ou vibreur entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif et l'adversaire gagnera.</p> <p>Plus généralement, les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.</p>
Article 9 :	<p>L'arbitre principal est Mr SUEZ-PANAMA Gilles, Arbitre Fédéral Open 2.</p> <p>Arbitre Adjoints : Mme FONSAT Nathalie, Arbitre Fédéral Club, Monsieur PRUDENT Sylvio, Candidat Arbitre Fédéral Open, Monsieur CHONVILLE Eric, AFO Stagiaire.</p>
Article 10 :	<p>Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.</p>

L'Arbitre Principal,
SUEZ-PANAMA Gilles

L'Organisateur,
La LIGUE d'ECHECS de MARTINIQUE